

SAISIE DE MON ADHÉSION

JE SUIS UN NOUVEAU LICENCIÉ

Version 2026-01

COMMENT CELA FONCTIONNE ?

Deux possibilités pour saisir une licence :



Mon club saisie ma licence



Je règle mon adhésion (licence fédérale + cotisation club) directement au club



Mon club me permet de saisir mon adhésion en ligne via mon espace licencié



Je règle mon adhésion (licence fédérale + cotisation club) en ligne uniquement par carte bancaire

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos dirigeants pour connaître les modalités de prise de licence.

SAISIE DE MON ADHÉSION

PAR MON CLUB

1. SAISIE DE MA LICENCE

PAR MON CLUB

Afin que mon club puisse saisir ma licence, je dois lui transmettre les informations et documents suivants :

- Informations personnelles (civilité, nom, prénom, mail, adresse, etc.). **Fiche d'inscription à récupérer auprès du club.**
- La licence voulue (pratiquant, non pratiquant).
- Mon numéro d'exploitant européen d'UAS (FRAXXXXXXXXXXXXX).
- Mon attestation de santé remplie et signée (document à télécharger en cliquant [**ici**](#)).
- Mon attestation de formation télépilote d'aéromodélisme et la date d'obtention si je l'ai passé sur le site Alphotango.
- Niveau de garantie concernant l'assurance individuelle accident. L'option 1 est proposée par défaut (voir tableau des garanties sur la page suivante).
- Règlement de l'adhésion.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos dirigeants pour connaître les modalités d'inscription.

TABLEAU DES GARANTIES

Rappel :

- **Responsabilité Civile (RC)** : elle est obligatoire et intégrée à la licence.
- **Individuelle Accident (IA)** : proposée par défaut en Option 1, son choix (ou sa renonciation) appartient exclusivement au licencié.

		Décès accidentel	Frais d'obsèques	Invalidité permanente totale ou partielle à la suite d'accident	Frais de recherche et secours
2027	Garantie de base	15 000 €	1 500 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 30 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 3 000 €
2026	Garantie 2026	19 205 €	1 773 €	38 411 €	3 545 €
2027	Option 1	30 000 €	3 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 50 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 5 000 €
	Option 2	50 000 €	5 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 100 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 8 000 €
	Franchise	Néant	Néant	5 %	Néant

	Frais médicaux en France à la suite d'accident
2027	Garantie de base Frais réels dans la limite de 3 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 600 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 600 € / an
2026	Garantie 2026 • Frais de prothèses : 4 727 € • Bris de lunettes, verres de contact, prothèse, appareil de redressement dentaire : 886 € • Perte de lunettes : 444 € • Frais médicaux : 4 727 €
2027	Option 1 Frais réels dans la limite de 5 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 800 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 800 € / an
	Option 2 Frais réels dans la limite de 8 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 1000 € par dent par sinistre et limité à 4 dents / an • Bris de lunettes : dans la limite de 1000 € / an
	Franchise Néant

2. MON NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

La réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'avoir un numéro d'exploitant d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord).

- **Numéro obligatoire quelle que soit la pratique** (vol radiocommandé, vol libre et vol circulaire). Il est **valable 5 ans**.
- Un numéro de la forme **FRAxxxxxxxxxxxx** (code pays sur 3 lettres - FRA pour la France) (13 caractères).
- Excepté pour les licenciés pratiquant uniquement en indoor et les licenciés pratiquant en Nouvelle-Calédonie.
- Si vous n'avez pas de numéro d'exploitant européen d'UAS : rdv sur le site d'Alphatango en cliquant **ici**.
- Ce numéro doit être apposé sur vos modèles (à l'intérieur ou à l'extérieur).

Information importante pour les licenciés de moins de 14 ans : il n'est pas possible de se créer un compte sur Alphatango, deux possibilités pour obtenir un numéro d'exploitant européen d'UAS :

- Utiliser le numéro d'exploitant européen d'UAS de son parent si celui-ci a un compte Alphatango.
- Le représentant légal se crée un compte Alphatango à son nom, demande un numéro d'exploitant européen d'UAS et l'utilise pour l'enfant jusqu'à ses 14 ans.



3. FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

- Formation qui concerne les pilotes de + de 14 ans volant avec des modèles de plus de 800g.
- Formation qui peut être passée via l'espace licencié FFAM ou sur le site Alphotango (lien vers le site en cliquant [ici](#)).
- Pour valider la formation, vous devez **obtenir 100% de réussite au quiz**.
- La formation est valable 5 ans.
- **Attention** : Sur le site Alphotango, deux formations sont proposées : Formation association aéromodélisme et Formation catégorie ouverte A1/A3. Les deux formations sont équivalentes.

Si vous avez passé la formation télépilote d'aéromodélisme sur le site Alphotango :

=> transmettre l'attestation de formation et la date d'obtention à votre club.

Si vous ne l'avez jamais passée :

=> vous devrez vous engager à la suivre dans l'année via votre espace licencié ou sur le site Alphotango.

Par la suite, si vous obtenez la formation :

- via votre espace licencié : l'information sera automatiquement inscrite dans votre espace licencié (onglet « Mon parcours »).
- sur le site Alphotango : vous pourrez saisir la date d'obtention et téléverser l'attestation de formation sur votre espace licencié (onglet « Informations »).

4. VALIDATION DE MA LICENCE

PAR MON CLUB

Lorsque votre licence sera saisie et validée, votre espace licencié FFAM sera créé.

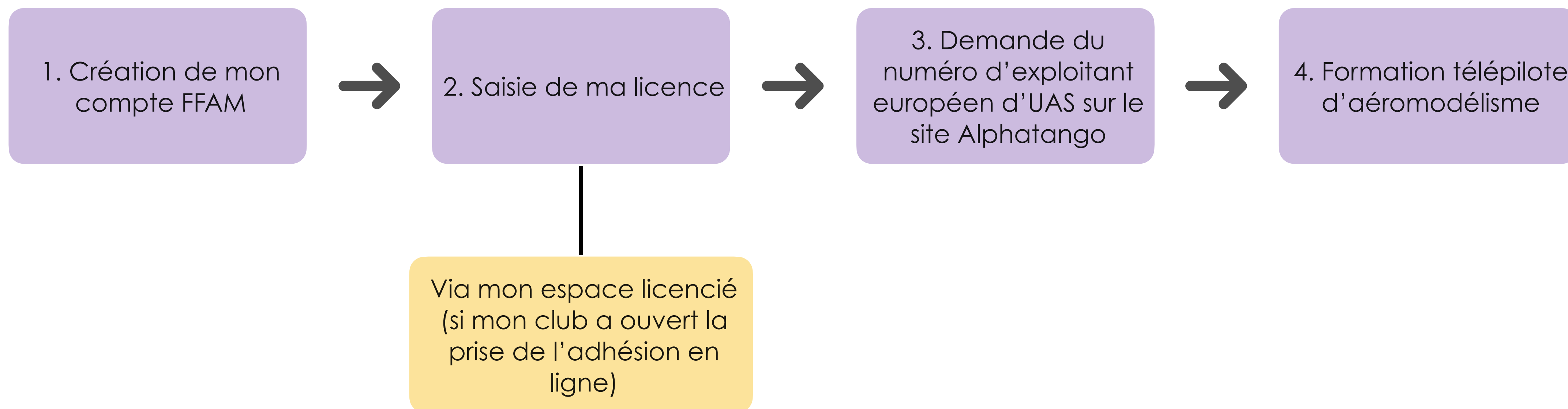
Un mail vous sera envoyé afin que vous puissiez vous connecter à votre espace personnel.

Vous pourrez ainsi télécharger votre licence.

SAISIE DE MON ADHÉSION

VIA MON ESPACE LICENCIÉ

DÉMARCHES À EFFECTUER :



1. MON COMPTE FFAM

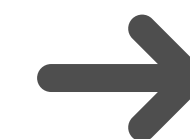
1

Création de mon espace licencié FFAM

- Rendez-vous le site de la FFAM www.ffam.asso.fr puis sur « Espace licencié » ou cliquer **ici**.
- S'agissant d'une création de compte, cliquer sur « Première visite sur FFAM ou création de compte ».
- Cliquer ensuite sur « Création de compte ».
- Renseigner les champs demandés : Nom, Prénom et date de naissance puis cliquer sur « Créer mon compte ».



Première visite sur FFAM
ou création de compte ➔



 Création de compte

Nouveau compte



Complétez l'ensemble des informations
ci-dessous afin de commencer la
création de votre compte.

 Nom

 Prénom

 Date de naissance

Au format : JJ/MM/AAAA

[< Retour](#)

[Créer mon compte](#)

1. MON COMPTE FFAM

2

Mes informations personnelles

Sur cette page, vous devez renseigner vos informations personnelles : (* données obligatoires).

N'oubliez pas d'enregistrer votre saisie.

- Civilité *
- Nom, prénom et date de naissance sont déjà repris
- Nationalité *
- Email *
- Téléphone
- Lieu de naissance
- Adresse postale *
- Photo d'identité
- Informations sur le responsable légal si le licencié est mineur *
- Conditions légales et commerciales

3

Validation de mon compte

Après l'enregistrement de ma saisie, un mail est envoyé sur mon adresse mail afin de définir un mot de passe.

2. SAISIE DE MON ADHÉSION VIA MON ESPACE LICENCIÉ

1



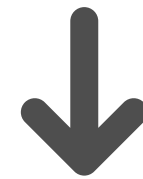
Connexion à votre espace licencié en cliquant [ici](#)

2

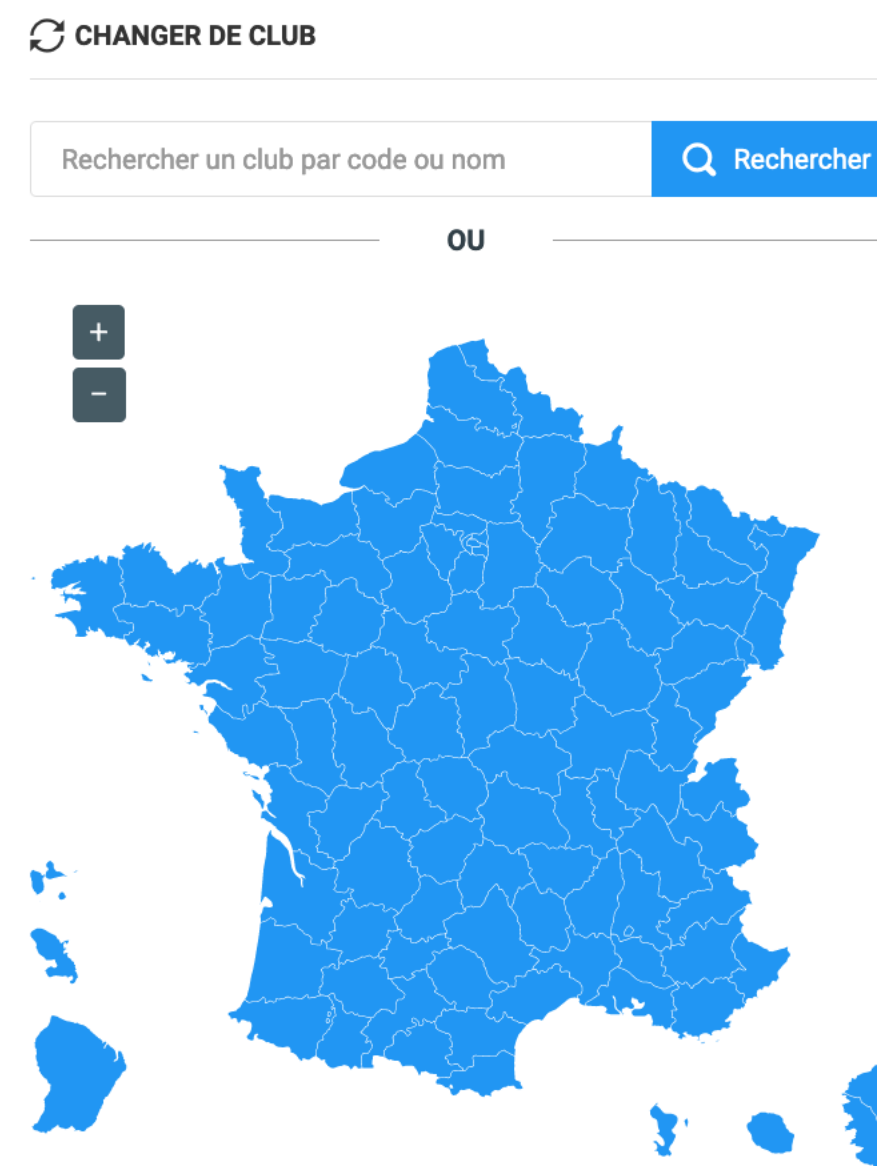


Prendre une licence 

3



Rechercher votre club dans la barre de recherche



4



Vérification des informations personnelles. N'hésitez pas à les corriger si besoin.

Informations préalables demandées :

- Droit à l'image
- Condition d'utilisation des données personnelles
- Respect des règlements fédéraux

5



Choix du type de licence

6



Choix des disciplines pratiquées

Les informations suivantes sont obligatoires pour pouvoir saisir et valider la licence :

LICENCE PRATIQUANT

(majeur ou mineur)

- Questionnaire de santé / Certificat médical.
- Numéro d'exploitant européen d'UAS (FRAXXXXXXXXXXXXX).
- Formation télépilote d'aéromodélisme.
- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants et/ou juges.
- Niveau de garantie pour l'assurance individuelle accident.

LICENCE NON PRATIQUANT

- Honorabilité pour les dirigeants et/ou encadrants et/ou juges.
- Niveau de garantie pour l'assurance individuelle accident.

7

QUESTIONNAIRE SANTÉ - CERTIFICAT MÉDICAL

Répondre au questionnaire de santé est **obligatoire** depuis la saison dernière pour tous les licenciés pratiquant (nouvelle licence ou renouvellement, majeur ou mineur).



Si vous avez répondu **OUI** à au moins une question du questionnaire de santé :

un certificat médical de moins de 6 mois de non contre-indication à la pratique de l'aéromodélisme est demandé.



Si vous n'êtes pas en possession de ce document, la saisie de votre licence sera **bloquée**.

Le certificat médical sera contrôlé et validé par la fédération. Si le certificat ne mentionne pas l'aéromodélisme, il ne sera pas accepté.



Si vous avez répondu **NON** à toutes les questions du questionnaire de santé :

la licence sera validée.

8

HONORABILITÉ

La déclaration d'honorabilité est obligatoire lors de la saisie de la licence des dirigeants, des encadrants et des juges.

- **Les dirigeants** : président, secrétaire et trésorier du club.
- **Les encadrants** : Le code du sport (art. L. 212-1) définit le rôle d'encadrant comme toute fonction d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle.
- **Les juges** : juges stagiaires, juges agréés, juges spécifiques VCC, juges nationaux.

La ou les cases doivent être cochées uniquement si vous êtes concerné par un de ces rôles (il est possible d'occuper les trois fonctions au sein du club).

Pour les nouveaux dirigeants et/ou encadrants et/ou juges, vous devez vous déclarer et renseigner les informations demandées (Nom de naissance, pays de naissance, département et commune de naissance).

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, **le Guide de l'honorabilité** est disponible dans le contenu informatif => Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité.

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

Rappel :

- **Responsabilité Civile (RC)** : elle est obligatoire et intégrée à la licence.
- **Individuelle Accident (IA)** :
 - Choix de l'IA : La fédération a validé en assemblée générale l'Option 1 par défaut afin de maintenir un niveau de protection optimisé.
 - Liberté de choix : Chaque licencié peut choisir une garantie inférieure (Base), supérieure (Option 2), ou renoncer totalement à l'IA par formulaire écrit envoyé à la fédération.

Le formulaire de renonciation est également disponible dans e contenu informatif (Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement) ou en cliquant [ici](#).

TABLEAU DES GARANTIES

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT

		Décès accidentel	Frais d'obsèques	Invalidité permanente totale ou partielle à la suite d'accident	Frais de recherche et secours
2027	Garantie de base	15 000 €	1 500 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 30 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 3 000 €
2026	Garantie 2026	19 205 €	1 773 €	38 411 €	3 545 €
	Option 1	30 000 €	3 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 50 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 5 000 €
2027	Option 2	50 000 €	5 000 €	Taux d'invalidité (à partir de 6%) : 100 000 € x taux d'IP	Frais réels dans la limite de 8 000 €
	Franchise	Néant	Néant	5 %	Néant

	Frais médicaux en France à la suite d'accident
2027	Garantie de base Frais réels dans la limite de 3 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 600 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 600 € / an
2026	Garantie 2026 • Frais de prothèses : 4 727 € • Bris de lunettes, verres de contact, prothèse, appareil de redressement dentaire : 886 € • Perte de lunettes : 444 € • Frais médicaux : 4 727 €
	Option 1 Frais réels dans la limite de 5 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 800 € par dent par sinistre et limité à 4 dents par an • Bris de lunettes : dans la limite de 800 € / an
2027	Option 2 Frais réels dans la limite de 8 000 € par accident dont : • Hospitalisation : 100% du forfait journalier hospitalier • Soins et prothèses dentaires : dans la limite de 1000 € par dent par sinistre et limité à 4 dents / an • Bris de lunettes : dans la limite de 1000 € / an
	Franchise Néant

NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

La réglementation européenne impose à l'ensemble des pilotes volant en Europe, d'avoir un numéro d'exploitant d'UAS (UAS = système aéronef sans équipage à bord).

- **Numéro obligatoire quelle que soit la pratique** (vol radiocommandé, vol libre et vol circulaire). Il est **valable 5 ans**.
- Un numéro de la forme **FRAxxxxxxxxxxxx** (code pays sur 3 lettres - FRA pour la France)(13 caractères).
- Excepté pour les licenciés pratiquant uniquement en indoor et les licenciés pratiquant en Nouvelle-Calédonie.
- Si vous n'avez pas de numéro d'exploitant européen d'UAS : rdv sur le site d'Alphatango en cliquant **ici**.
- Ce numéro doit être apposé sur vos modèles (à l'intérieur ou à l'extérieur).

Information importante pour les licenciés de moins de 14 ans : il n'est pas possible de se créer un compte sur Alphatango, deux possibilités pour obtenir un numéro d'exploitant européen d'UAS :

- Utiliser le numéro d'exploitant européen d'UAS de son parent si celui-ci a un compte Alphatango.
- Le représentant légal se crée un compte Alphatango à son nom, demande un numéro d'exploitant européen d'UAS et l'utilise pour l'enfant jusqu'à ses 14 ans.

NUMÉRO D'EXPLOITANT EUROPÉEN D'UAS

Lors de la saisie de votre licence :

Vous devrez répondre à la question : « *Volez-vous uniquement en indoor ?* »

- Si vous cochez oui, vous n'êtes pas concerné par le numéro d'exploitant européen d'UAS.
- Si vous cochez non, vous devrez cocher la case attestant « **être en possession du numéro d'exploitant européen d'UAS sur le site Alphotango, ou que vous vous engagez à l'obtenir dans l'année** ».

Vous pouvez ensuite renseigner les informations suivantes : numéro d'exploitant européen d'UAS + la date d'enregistrement + le registre d'exploitant européen d'UAS. C'est facultatif mais fortement conseillé de le faire.

FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

- Formation qui concerne les pilotes de + de 14 ans volant avec des modèles de plus de 800g.
- Formation qui peut être passée via l'espace licencié FFAM ou sur le site [Alphatango](#).
- Pour valider la formation, vous devez **obtenir 100% de réussite au quiz**.
- La formation est valable 5 ans.
- **Attention** : Sur le site Alphatango, deux formations sont proposées : Formation association aéromodélisme et Formation catégorie ouverte A1/A3. Les deux formations sont équivalentes.

Lors de la saisie de votre licence :

Vous devrez répondre à la question : « *Volez-vous avec un modèle de plus de 800g ?* »

- Si vous cochez non, vous n'êtes pas concerné par la formation télépilote.
- Si vous cochez oui, vous êtes concerné par la formation télépilote.

FORMATION TÉLÉPILOTE D'AÉROMODÉLISME

Si vous êtes concerné par la formation télépilote :

Si vous avez passé la formation télépilote d'aéromodélisme sur le site Alphotango :

=> vous devez saisir la date d'obtention et déposer l'attestation de formation.

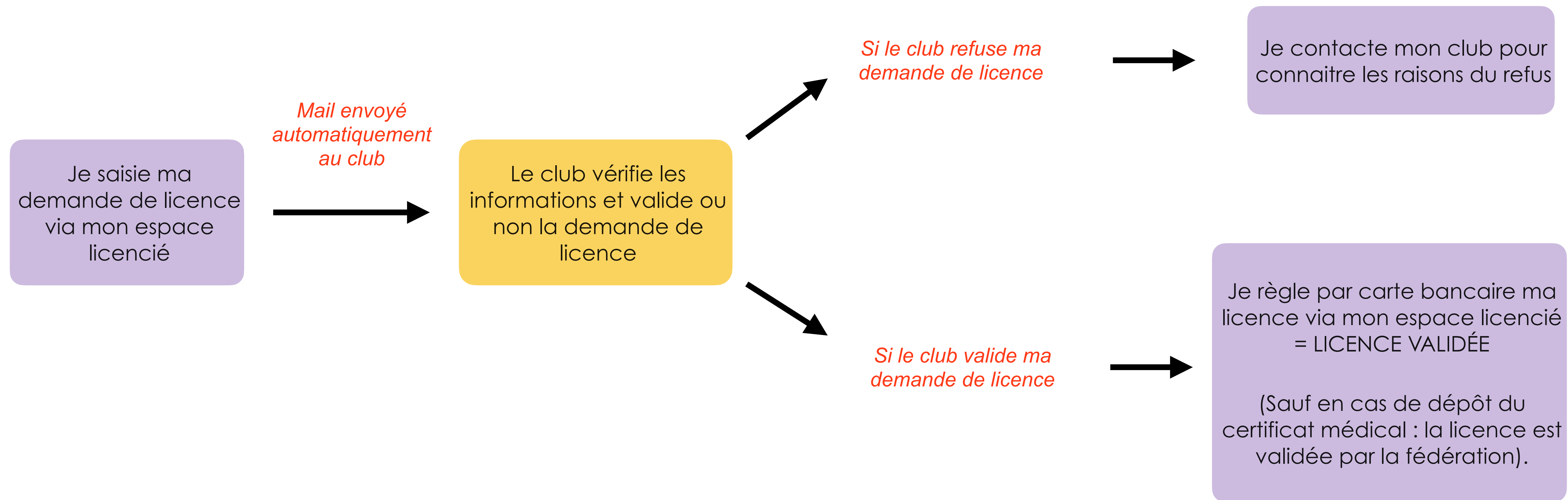
Si vous ne l'avez jamais passée :

=> vous devrez cocher la case « *Je m'engage à passer la formation via l'espace licencié ou Alphotango dans le courant de l'année* ». Par la suite, si vous obtenez la formation :

- via votre espace licencié : l'information sera automatiquement inscrite dans votre espace licencié (onglet « Mon parcours »).
- sur le site Alphotango : vous pourrez saisir la date d'obtention et téléverser l'attestation de formation sur l'espace licencié (onglet « Informations »).

12

CONTRÔLE DU CLUB ET VALIDATION DE LA LICENCE



CONTENU INFORMATIF

Tous les documents sont disponibles dans le Contenu Informatif =>
accueil de votre espace licencié.

Contenu informatif



- Les règlements fédéraux : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => La Fédération => Statuts et règlements fédéraux
- Le questionnaire de santé et le certificat médical : **cliquer ici** ou dans l'onglet Fonctionnement fédéral => Les clubs => Les licences => Téléchargement
- Le guide de l'honorabilité : Fonctionnement fédéral => Les clubs => L'honorabilité

N'hésitez pas à consulter cet espace où se trouvent toutes les informations concernant le fonctionnement de la fédération, la réglementation, les différentes formations, etc.